# LUTTE & SCIENCES

JOURNAL DE PARIS-SCIENCES UNEF

N° 6

**SPÉCIAL RENTRÉE 1971**

## GUIDE DE L'ETUDIANT

## SOMMAIRE

L'U.N.E.F., pour quoi faire ?... 3

Organigramme de la FAC 5

" Il n'est ni bon, ni mauvais, il est indispensable " 6

CAPES, AGRÉGATIONS, IPES 7

Les polycopies 9

Les Bourses 10

Les Œuvres Universitaires 11

L'ADAS 12

Bibliothèques et salles de travail 13

Principaux secrétariats 14

Plan de la Faculté 16

■ Vous cherchez des manuels clairs, pratiques,
au courant de la recherche scientifique, des manuels qui soient
des ouvrages à la fois d'initiation et de référence ;

**Utilisez donc la collection U**

EN MATHEMATIQUES, PHYSIQUE, INFORMATIQUE,
CHIMIE, BIOLOGIE ET GEOLOGIE,
Une quarantaine de volumes sont parus et parmi les nouveautés :

EXERCICES D'ANALYSE M.P. 1 et Spéciales AA'
par A. CALVO, F. BOSCHET, *assistantes à l'Université de Paris*
B. CALVO, J. DOYEN, *maîtres-assistants à l'Université de Paris*

MÉCANIQUE DES PARTICULES, CHAMPS
par Robert LENNUIER, *professeur*, Pierre-Yvan GAL et Denise PERRIN, *maîtres-assistants à l'Université de Paris*

COURS DE PROGRAMMATION EN LANGAGE PL-1
par Jean-Michel CAGNAT et Françoise VEILLON, *assistants à l'Université de Grenoble*

CHIMIE ORGANIQUE
par Albert KIRRMANN, Jean CANTACUZÈNE, *professeurs à l'Université de Paris* et Pierre DUHAMEL, *professeur à l'Université de Rouen*

■ Vous avez besoin de résumés pratiques contenant
l'essentiel du cours avec des exercices et problèmes résolus :
c'est dans ce but qu'a été créée la collection

**DU COURS AUX APPLICATIONS**

qui compte déjà plus de quinze fascicules

*Demandez à votre libraire les catalogues de ces collections*

**armand colin**

# L'U. N. E. F., pourquoi faire ?

Quelle est la situation des étudiants de la Halle-aux-Vins en cette rentrée, quel avenir s'offre à eux, quelles raisons ont-ils d'en être satisfaits ?

L'année écoulée a été marquée par des menaces très précises : les IPES, supprimés par le Ministère, ont été rétablis pour un an seulement. Il a fallu l'action prolongée des étudiants et des enseignants pour obtenir ce sursis. De même ce n'est qu'aprés une année de bataille (pétitions, délégations, etc.) que le décret rendant le contrôle continu obligatoire a été abrogé mais la menace demeure. Plus inquiétant encore est le « complément à la loi d'orientation » voté au début des vacances par le Parlement. Remise en cause fondamentale de la loi d'orientation, cette réforme institue par exemple « le numerus clausus » (sélection non en fonction de la valeur des candidats, mais des capacités d'accueil dans l'année supérieure).

A cela s'ajoute la pénurie budgétaire aggravée : que d'efforts l'année passée pour obtenir simplement un poly ou le dédoublement d'un T.D. surchargé (on se souvient qu'il fallut une semaine de grève de toutes les catégories de la Fac pour obtenir le déblocage de 88 postes de techniciens). La situation sera plus difficile encore cette année car les crédits du 1er trimestre 71-72 ont souvent été entamés pour finir l'année 70-71.

Comment s'étonner, dans ces conditions, de l'accentuation de la sélection ? Sélection stupide, qui aboutit à la diminution du nombre des étudiants en sciences, quand notre pays manque d'ingénieurs et de chercheurs (18.000 étudiants à la H.A.V., en 69-70 ; 15.000, en 70-71).

Sélection qui frappe essentiellement les étudiants d'origine modeste, premières victimes de la détérioration des conditions de vie et d'étude (un étudiant sur deux travaille à temps complet ou partiel pour gagner de l'argent). Le prix du « restau-U » a encore augmenté, alors que le pouvoir d'achat des bourses ne cesse de diminuer.

Enfin, l'avenir qui nous est promis n'est guère plus riant : le chômage des cadres est une réalité chaque jour plus menaçante et l'inadaptation de l'université à l'évolution rapide des sciences et techniques rend aléatoire la recherche d'un emploi.

Une telle situation exige une action rapide et résolue de la part des étudiants.

Le 59e Congrès de l'UNEF (Paris 5, 6, 7 mars 71) a redonné à l'UNEF une direction syndicale. Chassant le dernier des groupes gauchistes qui avaient failli détruire l'UNEF, il a levé le dernier obstacle qui s'opposait à la reconstruction d'une grande organisation étudiante capable de faire entendre la voix des étudiants.

A la Halle-aux-Vins Paris-Sciences-UNEF, c'est d'abord l'action au niveau de chaque amphi pour faire aboutir les revendications des étudiants. C'est la consti-

tution dans chaque amphi de comité d'amphi où tous les étudiants peuvent discuter des problèmes qui se posent et de la meilleure façon de les résoudre. L'UNEF c'est aussi l'utilisation systématique des conseils comme arme supplémentaire pour la lutte revendicative. C'est tout le poids d'une organisation syndicale pour faire des élus autre chose que des fantoches (c'est pourquoi Paris-Sciences-UNEF a décidé d'éditer cette année un « bulletin » rédigé par les élus syndicaux et rendant compte de leur activité).

L'UNEF, c'est l'organisation de campagnes nationales pour la défense des intérêts étudiants : contre la suppression des IPES, contre l'institution du numerus clausus, ou pour l'amélioration de l'aide sociale aux étudiants (augmentation du nombre et du taux des bourses, augmentation de la subvention au CROUS, etc.).

En même temps, c'est une aide directe avec le service d'entr'aide (pour les étudiants cherchant du travail, un logement, etc.) ou avec l'ouverture de la librairie de l'UNEF.

Mais la situation des étudiants de la Halle-aux-Vins c'est aussi l'absence de toute vie culturelle sur le campus liée à des difficultés grandissantes pour accéder à une culture vivante. Le rôle de l'UNEF est aussi de favoriser toutes les tentatives d'animation culturelle à la Halle-aux-Vins.

C'est pour toutes ces raisons qu'existe l'UNEF.

Section permanente

| CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE | 43 Représentants élus des différentes catégories de personnel | 17 Représentants élus des étudiants | 30 Personnalités extérieures désignées par le ministre |
|---|---|---|---|

CONSEIL NATIONAL
Sur 17 Étudiants
10 Divers
7 UNEF

ÉLECTIONS

Président élu pour 5 ans

Section permanente au collège des assesseurs

Conseil scientifique

| CONSEIL D'UNIVERSITÉ | 41 Représentants élus des différentes catégories de personnel | 25 Représentants élus des étudiants | 14 Personnalités extérieures désignées par le conseil |
|---|---|---|---|

CONSEILS D'UNIVERSITÉ
PARIS VI
25 Étudiants dont 15 Divers droite et 10 UNEF
PARIS VII
24 Étudiants dont 12 Divers droite et 12 UNEF

Directeur élu pour 3 ans

Conseil Scientifique (gère les crédits de recherche)

ÉLECTIONS

| CONSEIL D'UER | 26 Représentants élus des différentes catégories de personnel | 14 Représentants élus des étudiants |
|---|---|---|

CONSEILS D'UER
PARIS VI 127 élus étudiants divers
68 élus UNEF
PARIS VII 44 élus étudiants divers
34 élus UNEF

Services communs à plusieurs UER
Ex : Divisions pénitiaires d'enseignement proposées par Paris-Sciences UNEF au niveau des différents 1er cycles et maîtrises

ÉLECTIONS

Les ÉTUDIANTS répartis dans les différents UER élisent chaque année, à la représentation proportionnelle, leurs délégués

Résultats des élections de juin 71 à la Faculté des Sciences :
UNEF : 48,1% (contre 29,1% en mars 69)
ACES : 49 % (contre 58% en mars 69)
UNI : 2,4 %
Mouvement des Pendus 0,5%

# " IL N'EST NI BON, NI MAUVAIS, IL EST INDISPENSABLE "

Voilà comment notre ministre de l'Education Nationale a présenté sa première modification de la loi d'orientation de 1968. Nous savions que M. Guichard avait de l'humour et surtout des talents de « pince sans rire » ; n'avait-il pas parlé, il y a tout juste un an, d'une rentrée réussie à 99,5 % ? Ne parle-t-il pas cette année d'une rentrée sans probléme alors que des grèves ont lieu dès le premier jour ? Mais là il dépasse toutes les limites du cynisme.

Nous avons apprécié à leur juste valeur les acquis du mouvement de masse de mai-juin 68, mais la loi qui vient d'être votée remet justement en cause quelques-uns de ses aspects les plus positifs et va même bien plus loin.

La majorité parlementaire ne s'est d'ailleurs pas laissée trompée. D'une part, son vote a été loin d'être unanime : 198 voix contre 155 ; d'autre part, et plus intéressantes, sont ses réactions.

Capelle et Olivier Giscard d'Estaing ont réclamé l'abrogation pure et simple de la loi d'orientation et la réintroduction d'une sélection féroce dans toute l'université. Edgar Faure, quant à lui, a protesté, mais c'est la moindre des choses !

Guichard, de son côté, s'est entouré de toutes les précautions nécessaires, même trop pour que ses attitudes ne paraissent pas louches, répétant partout le même discours, tout le monde l'a bien entendu : « Il ne s'agit pas de réviser la loi, ni de l'amender, ni même de la compléter, je dirai plutôt qu'il s'agit de la consolider ». Et pour comble : « C'est 1971-72 qui sera vraiment l'an I de l'Université nouvelle ! »

Succinctement, de quoi s'agit-il ? Prorogation des dérogations aux dispositions de la loi d'orientation pour les Etablissements nouvellement créés, accentuation du rôle des recteurs principalement dans le domaine de la formation des maîtres, mise en place de stages obligatoires pour tous les étudiants pendant les vacances et dont les conclusions seront impératives, limitation sur des bases ségrégationnistes de l'accueil des étudiants non-bacheliers. Pire encore, introduction d'une sélection féroce en Médecine dès la première année sur la base du nombre de lits insuffisants dans les hôpitaux, abrogation des articles les plus positifs de la loi de 1830 sur la laïcité de l'enseignement marquant ainsi la fin du caractère public de l'Education Nationale qui détenait seule le monopole de la collation des grades, définition des modalités de contrôle des connaissances (relativement satisfaisantes) mais pour des diplômes nationaux au nombre très limité, accentuant ainsi la non-équivalence des diplômes et la concurrence entre les universités.

« Il n'est ni bon, ni mauvais, il est indispensable ». Les étudiants jugeront, Monsieur le Ministre, dès le premier jour de la rentrée !

## Motion présentée par les élus UNEF et adoptée par le conseil de l'Université de Paris VII

Le Conseil de Paris VII, informé en sa séance du 7 juin 1971 du projet gouvernemental de modification de la loi d'orientation concernant les études médicales, se prononce contre cette tentative de sélection par numerus clausus à la fin de la première année du premier cycle. Compte tenu de la situation actuelle de la démographie médicale en France, il est du devoir du Gouvernement de doter l'enseignement universitaire de places, locaux et postes d'enseignement et de favoriser la transformation pédagogique des études médicales.

## Motions votées par le conseil de l'Université de Paris VI lors de la séance du 21-6-1971 et déposées à l'Assemblée Nationale le 21-6-1971

(à l'attention des groupes parlementaires et des commissions compétentes)

Le Conseil de l'Université Paris VI, ayant pris connaissance de l'article 1 du « projet de Loi aménageant certaines dispositions de la Loi d'Orientation » tient à souligner le danger qu'il présente.

Cet article autorise la création d'établissements uiversitaires qui ne seraient soumis à aucune des dispositions

prévues par la loi d'Orientation ; la durée de cette dérogation est définie de façon imprécise et peut même être illimitée. La participation à titre délibératif ou consultatif des enseignants, des chercheurs et des étudants n'est prévue qu'au niveau des établissements dans leur ensemble et non des unités qui les composeraient. Dans ces conditions, aucune des modalités de cogestion prévues par la Loi d'Orientation ne serait plus obligatoire et cette participation pourrait être réduite à une simple figuration.

Aprés avoir pris connaissance du projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, le Conseil d'Université de Paris VI, tient à exprimer publiquement son opposition à certaines dispositions du projet de loi dont la gravité menace la santé publique de la nation.

Le Conseil s'élève contre le projet de loi instituant la sélection en fonction de la capacité d'accueil des établissements hospitaliers rattachés à chaque U.E.R. de médecine et souligne la gravité et l'urgence de la situation. Le Conseil souligne que seuls les besoins sociaux prévisibles et les impératifs d'une politique nationale de santé publique à la mesure de ces besons sont les éléments à prendre en considération pour évaluer les objectifs à atteindre dans le domaine de l'équipement sanitaire de la nation, de la formation des médecins et des personnels de santé.

Par ailleurs, le Conseil souligne l'incohérence du projet qui tend à instituer la sélection des étudiants en médecine alors que leurs aptitudes médicales n'ont pu être apprécées, le premier cycle médical ne comportant pas de pratique hospitalière, et d'autre part la menace que fait peser sur la qualité de la médecine l'institution d'un corps de techniciens supérieurs de la santé, n'ayant eu aucune formation hospitalière, cette solution étant celle qui est actuellement pratiquée dans les pays sous-développés.

Le Conseil de l'Université de Paris VI rappelle que le principe du monopole de la collation des grades et diplômes nationaux par l'Etat, et l'obligation pour lui d'organiser l'enseignement public gratuit à tous les degrés, impliquent que les examens soient passés devant les enseignants et les jurys d'Etat, à l'exclusion de tous autres, qu'il s'agisse des examens annuels ou du contrôle continu des connaissances.

# CAPES

Le CAPES est un concours permettant de devenir professeur titulaire dans l'enseignement secondaire, concours ouvert aux étudiants licenciés, ipésiens et non ipésiens.

On le passe l'année suivant l'obtention de la licence (sauf dérogation).

En 1971, 7.150 postes ont été mis au concours pour 35.000 candidats, dont :

— Maths : 1.369 - Physique : 405 - Sciences Naturelles : 320 - Biochimie : 8.

Le concours est composé de deux parties :

1° une partie théorique : un écrit et un oral. Les ipésiens sont dispensés d'écrit et classé à part ;

2° une partie pratique : les candidats admis aux épreuves théoriques font une année de formation pédagogique dans un C.P.R. (centre pédagogique régional) constituée de 3 stages de huit semaines dans des classes du secondaire.

# AGRÉGATION

C'est un concours ouvert :

1° aux étudiants possédant une maîtrise ;

2° aux étudiants titulaires du CAPES complet (acquis récent du SNES).

En 1971, 2.200 postes ont été mis au concours dont :

— Maths : 304 - Physique : 186 - Sciences Naturelles : 110 - Biochimie : 7 - Méca : 55.

Les étudiants reçus à l'agrégation peuvent demander à effectuer une année de formation pédaegogique dans un CPR.

Un professeur agrégé gagne plus qu'un professeur certifié (titulaire du CAPES) et son horaire est allégé (14 heures par semaines au lieu de 18 pour un professeur certifié).

## Titulaires et Auxiliaires

Si vous êtes reçu au CAPES, vous débuterez à 1.500 F par mois.

Si, candidat malheureux au concours de recrutement, vous enseignez quand même, c'est en tant qu'auxiliaire (M.A.). Votre travail est identique à celui d'un certifié mais votre salaire est inférieur. De plus, vous n'avez aucune garantie d'emploi, aucune stabilité d'emploi et vous ne recevez aucune formation pédagogique.

Moins de 10.000 postes en 1971 (CAPES + AGREGATION) pour 40.000 candidats. La responsabilité du Gouvernement est totale ; il refuse à l'Education nationale les moyens indispensables à son bon fonctionnement, ne crée pas les postes budgétaires nécessaires préférant disposer d'une masse d'auxiliaires sous-payés.

## Les solutions

Les besoins en enseignants qualifiés sont énormes. Trop de classes sont actuellement surchargées ; de bonnes condition de travail sont une condition sine qua non pour toute rénovation pédagogique.

Que demandent les étudiants, les professeurs, les syndicats, l'UNEF, le SNES (Syndicat National de l'Enseignement Secondaire) ?

— Qu'on engage que des titulaires et ceux-ci en plus grand nombre.

— Que tous les professeurs du secondaire aient un même haut niveau de formation : 4 années de formation théorique (obtention d'une maîtrise) plus une année de formation pédagogique.

Le SNES a déjà obtenu un plan de résorption de l'auxiliariat.

L'action des intéressés doit continuer et s'amplifier pour la satisfaction de ces revendications.

# IPES

Directeur : M. AMIEL
Secrétariat Tour 22-32 - 5° étage
Téléphone : 35-39

Créés en 1957, grâce à l'action du SNES, les Instituts de préparation à l'enseignement secondaire (IPES) ont pour rôle d'aider les étudiants qui se destinent à l'enseignement. Ceux-ci deviennent fonctionnaires stagiares et sont payés comme tels (environ 1.240 F par mois).

1) **Recrutement**

Le concours est ouvert aux étudiants de 1er cycle( ne possédant pas leur licence) sur le programme de 1re année de DUES. Il se passe en fin d'année universitaire.

Le nombre de place est limité :

Paris VI : MP, 131 - PC, 22 - CBBG, 16.

Paris VII : MP, 41 - PC, 5 - CBBG, 3.

2) **Scolarité**

Les étudiants Ipésiens suivent l'enseignement normal de faculté. De plus, des T.D. spéciaux sont organisés pour les élèves professeurs.

Le CAPES se prépare en deux ou trois ans (selon l'année d'entrée à IPES). Les Ipèsiens qui échouent au DUES ou au CAPES sont mis en congé d'un an sans traitement pour repréparer cette épreuve.

25 % des Ipèsiens titulaires d'une maîtrise ou du CAPES complet sont autorisés à faire une 4° année d'IPES pour préparer l'Agrégation. Les autres peuvent demander un congé sans traitement pour préparer celle-ci.

3) **Engagement décennal**

Pour entrer à l'IPES, il faut s'engager à travailler pendant 10 ans dans un établissement d'enseignement public (qui peut être à l'étranger, si vous le désirez). Les années d'IPES et de CPR comptent dans ces 10 ans, mais pas les années de congé sans traitement ou de service militaire. La rupture de cet engagement oblige à rembourser les sommes perçues jusqu'au moment de la rupture.

4) **L'Avenir**

L'avenir des IPES est très incertain. Après avoir décidé de les supprimer pour l'année 70-71, le Ministère les a rétablis devant l'ampleur de la protestation des professeurs et étudiants, mais aucune garantie n'existe sur l'année 71-72.

On connaît, au contraire, dans les grandes lignes, le projet gouvernemental de création des ITFP en remplacement des IPES.

— Ces instituts seraient distincts de l'enseignement de faculté.

— Seuls, les étudiants y ayant été admis, pourraient préparer le CAPES et l'Agrégation.

Une telle réforme lèse les intérêts des étudiants.

C'est pourquoi l'UNEF demande le maintien des IPES pour 71-72 et l'augmentation du nombre de postes mis au concours.

# LES POLYCOPIES

### « UN PROBLEME A L'ORDRE DU JOUR »

A l'heure actuelle, compte tenu que 40 % d'étudiants travaillent, ne pouvant donc assister aux cours, les polycopiés deviennent un instrument de travail important. En effet, non seulement le « poly » est une base pour le cours mais c'est aussi un repère plus qu'indispensable pour les étudiants qui ne trouvent pas toujours ce qui leur serait nécessaire dans nos bibliothèques mal équipées faute de crédits ! Et pourtant si l'on fait le bilan « polycopiés » sur la HAV on s'aperçoit que de grandes inégalités (selon les secteurs) et de grands manques existent dans ce domaine.

### LA SITUATION

On peut considérer deux grands secteurs :

1) **Maths - Physique - Informatique**

En 1969, un centre de polycopiés a été créé non sans difficultés. Il fonctionne avec des crédits relevés dans chaque UER des différents départements intéressés. Les cours de TP y sont tirés gratuitement ou parfois pour un prix modique (celui de l'encre et du papier). Mais les moyens sont malgré tout restreints, et bien des polycopiés sont incomplets. De plus, un nombre notable d'étudiants nous ont signalé que les annales faisaient défaut.

2) **Sciences naturelles - Chimie**

Ce sont là les parents pauvres ! Les crédits accordés aux UER de biologie, physiologie, géologie, biochimie et chimie sont dérisoires; aussi, en ce qui concerne ces disciplines, la situation est très aléatoire.

**TP** - Les laboratoires concernés tirent eux-mêmes les fascicules indispensables aux manipulations et les vendent souvent fort cher aux étudiants.

### LES COURS

Certains sont tirés à la Corpo qui fait de gros bénéfices sur le dos des étudiants.

Ex. : Participation aux frais pour poly X = 6,50 F mais si vous n'avez pas de carte vous pairez 9,60 F. Où vont les 3,10 F ? Dans la poche de gens qui n'ont en tous cas jamais défendu les intérêts des étudiants. Les professeurs qui refusent le « commerce » de la Corpo les tirent eux-mêmes en rognant sur leurs crédits de labo déjà bien maigres. Mais beaucoup ne le peuvent même pas !

L'an dernier, dans certains amphis, la situation était telle que les étudiants de Paris Sciences UNEF qui s'y trouvaient, décidèrent de demander aux professeurse leurs notes pour rédiger un poly. Ces polys de la dernière chance furent vendus aux étudiants (sans aucun bénéfice) trois semaines avec l'examen. Mais cette solution était un paliatif qui ne saurait et ne doit se répéter.

NOUS PROPOSONS :

Les étudiants des UER de Siences Naturelles et Chimie doivent se battre pour obtenir eux aussi un centre de polys gratuits. En fin d'année, ce problème a été abordé dans certains amphis avec un vif intérêt. Puis, les élus de Paris Sciences UNEF ont demandé aux conseils d'UER concernés de se prononcer quant à la création d'un centre de polycopiés.

Mais, ceci doit être fait dans chaqua UER. Le problème sera alors réglé aux conseils d'université de Paris VI et VII.

Ce centre acquis, car nous l'acquierons, ce sera aux étudiants de chaque amphi de se déterminer et de voir avec leurs professeurs là où la création da polys s'impose.

PROBLEMES SOULEVES :

1) Par les Professeurs : Certains veulent bien faire leur travail jusqu'au bout, mais ils n'acceptent pas de passer des journées entières à faire un poly, alors que d'autres refusent de faire cet effort.

Après discussion avec ces professeurs, il est ressorti que ceux qui le feront devraient se faire payr les heures passées à faire ce travail. Bien sûr, cette affaire est celle des enseignants et de leurs syndicats.

2) Certains conseils d'UER sont si pauvres qu'ils ne voient pas où ils pourraient trouver les fonds nécessaires. Il faudra l'action des étudiants pour obtenir le déblocage de crédits.

# LES BOURSES

## L'AIDE DIRECTE

**LES BOURSES.** — Le service des bourses se trouve au Bâtiment K pour Paris VI et en Tour 24-34 (4e étage) pour Paris VII. Vous pouvez y être renseignés.

C'est là, aussi, que vous retirerez votre dossier de demande de Bourse — et ATTENTION les retraits de dossiers sont souvent clos avant le 1er Mai (la date limite est annoncée par voie d'affiche). Lors du retrait du dossier, un fascicule explicatif vous sera remis ; vous y trouverez les formalités, les conditions pour être boursier et ce à quoi « en principe » vous avez le droit.

**LE SYSTEME DES BOURSES.** — Le système des bourses est entièrement géré par l'administration du rectorat sans consultation des étudiants. Le Rectorat refuse de fournir aux organisations étudiantes les statistiques précises concernant le nombre des boursiers et les crédits des bourses. Le Ministère sait que ces chiffres sont accablants. A la faculté des Sciences (HAV), seuls chiffres dont nous disposons, il y a 13 % de boursiers dans le 1er et 2e cycle avec un taux moyen de 3.170 F par an. Il n'y a donc que 13 % de boursiers alors que 40 % d'étudiants sont contraints au salariat.

Ce système ne satisfait pas aux besoins les plus élémentaires des étudiants. En effet, que peuvent faire durant 12 mois avec 3.170 F ceux qui ont la chance d'avoir une bourse ? Un calcul effectué par le Centre national des œuvres universitaires a montré que les besoins les plus élémentaires d'un étudiant nécessitent au moins 6.000 F par an. Bien sûr, à l'heure actuelle, ce taux minimum ne varie même pas en rapport avec le coût de la vie.

D'autre part, les bourses ne sont versées que 9 mois par an alors que l'étudiant vit 12 mois sur 12. Il supprime les bourses pour redoublement, ce qui implique que les étudiants les plus défavorisés ne doivent subir aucun échec, sinon ils doivant trouver un travail rémunéré avec tout ce que cela implique ou alors abandonner dés le premier échec.

A toutes ces carences, divers services des centres régionaux des œuvres universitaires tentent de pallier en concédant des prêts ou des avances.

A Paris, le siége des œuvres pour les « PRETS D'HONNEUR », se trouve : 10, rue de la Sorbonne.

Mais ces mesures sont des paliatifs qui ne sauraient se substituer à la légitime attribution de « Bourses » d'autant plus que l'existence reconnue des services d'aide montre que le pouvoir est conscient de l'insuffisance de l'aide directe.

Mais quant à ce problème, la question essentielle est celle du crédit global qui, au sein du budget de l'E.N., est alloué pour cette aide.

NOUS PROPOSONS :

1) **Une refonte du Système d'attribution**

L'Etat se doit de subvenir aux besoins de ces futurs cadres et techniciens, et ceci, en versant, entre autre, une allocation d'étude suffisante.

D'autre part, d'aprés la vocation sociale du CNO, il serait normal que les œuvres fondent et gèrent une Caisse Nationale d'ALLOCATIONS D'ETUDES.

2) **Une augmentation des crédits d'aide directe**

Ces allocations seraient attribuées à tous les étudiants qui en ont besoin douze mois sur douze. Elles devraient permettre à ces étudiants de subvenir à tous les frais sans recourir à un travail salarié ; attribuées sur critére social en 1er cycle, c'est-à-dire compte tenu des ressources de la famille de l'étudiant et du cadre familial et social duquel il est issu, sur critère social et universitaire en 2e cycle, sur critère universitaire en 3e cycle, elles seraient d'un montant variant de 450 F à 800 F par mois (en rapport avec l'augmentation du coût de la vie).

# LES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

**CNO** : Comité national des œuvres.

**CROUS** : Comité régional des œuvres universitaires et scolaires.

**COPAR** : Comité parisien.

ETUDIANTS FRANÇAIS : Centre Jean-Sarrail.
39, avenue G.-Bernanos — Paris-5e — Tél. : 326-07-49.

ETUDIANTS ETRANGERS : Centre Albert-Chatelet.
6, rue Jean-Calvin — Paris-5e — Tél. : 707-26-22.

Issues du « Service d'aide sociale en faveur des étudiants » créé par le Front populaire, les œuvres sont une conquête des étudiants. Ce sont les luttes menées à l'initiative de l'UNEF qui ont permis leur institution en 1955.

Les CROUS gèrent les Restaurants universitaires, les Cités universitaires, le Service des prêts d'honneur, etc. Les représentants étudiants au COPAR sont élus chaque année au 1er degré sur liste et à la proportionnelle.

Mais les CROUS connaissent de graves difficultés : les subventions gouvernementales au CNO diminuent chaque année. La différence, c'est l'étudiant qui la paie (d'où les augmentations des Restau-U et Cité-U). Il s'agit d'une politique délibérée de rentabilisation des œuvres. En même temps, le manque de crédits risque de contraindre les CROUS à s'assurer le soutien d'entreprises privées. Celles-ci auraient alors tout loisir de faire des profits aux frais des étudiants.

- **Restau-U**

Le restau-U de la Halle-aux-Vins est ouvert de 11 h 30 à 13 h 45 le midi et de 18 h 30 à 20 h le soir. Quatre salles sur cinq sont réservées aux étudiants. Sa capacité d'accueil est malheureusement insuffisante.

— La qualité des repas laisse à désirer.

— L'attente dure souvent plus d'une demi-heure.

La Cafétaria est ouverte de 12 h à 16 h.

La carte du CROUS donne droit au tarif étudiant (ticket à 1,85 F).

Principaux Restau-U du quartier Latin :

— Albert-Chatelet, 8, rue Jean-Calvin, Paris-5e.
— Bullier, 39, avenue Georges-Bernanos, Paris-6e.
— Censier, 3, rue Censier, Paris-5e.
— Assas, 92, rue d'Assas, Paris-6e (1).
— Saint-Pères, 45, rue des Saint-Pères, Paris-6e (1).
— Mabillon, 3, rue Mabillon, Paris-5e.
— Mazet, 5, rue Mazet, Paris-6e.
— Mines, 270, rue Saint-Jacques, Paris-5e.
— Foyer international, 93, bd Saint-Michel, Paris-5e.

- **Situation dans les Restau-U**

A la fin de l'année dernière, le Ministère a développé (avec l'aide des élus réactionnaires du COPAR) une vaste campagne sur le déficit des Restau-U parisiens. Cette campagne vise à fermer certains restau « trop » déficitaires (les Mines, les Saints-Pères, etc.).

La cause de la baisse de fréquentation est simple : queues interminables, mauvaise qualité des repas. Les étudiants ne peuvent accepter cette politique de « rentabilisation » : les Restau-U doivent conserver leur caractère social d'aide aux étudiants.

L'année dernière, le Ministère a tenté d'instaurer un système de cartes hebdomadaires qui faisait passer le prix unitaire du ticket à 2 F. La carte-pétition de l'UNEF et de la FRUF a recueilli 100.000 signatures contre ce système (2.500 à la Halle-aux-Vins).

RENTREE 71 : Pas de carte hebdomadaire, mais le prix du ticket augmente de 10 centimes à partir du 1er octobre, malgré l'avis contraire du CNO.

- **Le Personnel des Restau-U**

On ne saurait parler des Restau-U sans parler des conditions de travail du personnel.

— Les horaires sont surchargés, parfois scandaleux (11 heures par jour) à cause du manque de personnel.

— Il n'y a aucune garantie d'emploi, le personnel n'étant pas fonctionnaire. En effet, le personnel du R.U. est payé en rognant sur les sommes perçues pour le prix des repas.

L'amélioration des conditions de travail aussi bien que la fonctionnarisation du personnel c'est aussi l'intérêt des étudiants : meilleur fonctionnement du R.U., amélioration de la qualité des repas.

- **Logement en Cité-U**

Pour tous renseignements, s'adresser au CROUS.

Etudiants français : 39, av. Georges-Bernanos, Paris-5e. Tél. : 326-07-49.

Etudiants étrangers : 6, rue Jean-Calvin, Paris-5e. Tél. : 707-26-22.

La demande doit être déposée avant le mois de janvier.

Mais cette demande risque fort de ne pas être satisfaite car sur 200.000 étudiants dans la région parisienne, 8.000 seulement trouvent place en Cité, soit 4 % (les prévisions du Ve Plan indiquaient 21 % en 1970).

De plus, les Cités-U connaissent les mêmes problèmes que les Restau-U (augmentation constante des loyers, absence ou insuffisance d'équipements sociaux et culturels).

Pour obtenir plus de renseignement, vous avez intérêt à vous adresser à la FRUF (Fédération des Résidences Universitaires de France), tél. 350-61-87.

(1) En cas d'affluence, la carte de l'Université correspondante pourra être exigée.

- **Logement chez des particuliers**

Chaque année, 8.000 propositions dont 1.000 pour des couples sont procurées par la COPAR. Rien n'étant donné par correspondance, il faut aller au siège du COPAR.

Mais ceci n'étant pas suffisant, les nombreuses locations faites hors de l'intermédiaire du COPAR sont l'objet d'une spéculation inadmissible. Sur ce point, Paris-Sciences UNEF peut renseigner les étudiants sur leurs droits lorsqu'ils prennent une location (ou lorsqu'ils prennent un travail).

- **Travail rémunéré.**

Outre le CROUS (rue Georges-Bernanos), divers organismes peuvent fournir du travail à temps complet ou partiel.

Cependant, il est préférable pour vous de venir vous renseigner directement au local de Paris-Sciences UNEF (angle du quai Saint-Bernard et de la rue des Fossés-Saint-ernard). Le Service d'entr'aide vous fournira du travail, sinon il vous communiquera les adresses où vous pouvez n trouver.

**SI VOUS CHERCHEZ DU TRAVAIL OU UN LOGEMENT...**

**ADRESSEZ-VOUS AU SERVICE D'ENTRAIDE DE PARIS-SCIENCES - UNEF**

# A. D. A. S.

**Association pour le développement des activités sociales à la Faculté des Sciences de Paris**

Créée en 1969 par l'ensemble des syndicats, elle est régie par la loi des associations sans but lucratif.

SON BUT : promouvoir, créer, organiser et gérer l'ensemble des activités sociales intéressant les usagers de la FAC à l'exception des organismes déjà existant (service médical, restaurant, association sportive).

SA GESTION : elle est gérée par un conseil tripartite :

— 1/3 étudiants,

— 1/3 enseignants-chercheurs,

— 1/3 techniciens-administratifs.

Il faut souligner l'originalité de l'ADAS qui travaille pour et avec ces catégories.

SES REALISATIONS :

1) **Centre d'information et d'orientation** (Bât. I)

Vous y êtes renseignés par des étudiants, enseignants, assistantes sociales, représentants du BUS et de l'administration sur tous les problèmes scolaires.

(Ouvert tous les jours, de 9 h à 17 h 30 — samedi, de 9 h à 12 h — tél. 336-25-25, poste 39-70)

2) **Centre aéré**

Il accueille les enfants d'âge scolaire, les jeudis et pendant les petites vacances — tarif étudiants (9 h à 18 h), prix 5 F (repas + goûter) — Bât. R — Tél. : 336-25-25, poste 37-88.

3) **Halte-garderie**

Il accueille les enfants de 3 mois à 5 ans, au plus, 4 h par jour. Ouvert de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 12 h. Prix : 1 F par heure — Bât. R — poste 52-99.

La halte-garderie fut arrachée après plusieurs mois de luttes pour réunir les crédits nécessaires à sa mise en place. En effet, nous soulignons que le Ministère de l'Education nationale ne veut financer ni l'association ni aucune de ses réalisations actuelles.

4) **Elle aide les étudiants handicapés**

Elle est rentrée en contact avec diverses organisations, ce qui lui permat de fournir des prises de cours... Sur ces problèmes, l'ADAS est en train de multiplier ses démarches pour obtenir de nouveaux avantages.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Bât. I ou téléphoner au 336-25-25, poste 39-70.

**SITUATION ACTUELLE DE L'ADAS**

Comme nous l'avons signalé, elle ne perçoit aucune subvention de l'Education nationale. L'administration de la Faculté lui concède une aide plus que modeste qui diminue chaque année. Pour le reste, l'équipe qui la fait fonctionner s'arrange avec les sommes modiques que lui versent les usagers.

Ainsi, l'ADAS, bien que d'utilité publique, risque de péricliter faute de crédits ; seule, une pression de ses usagers (et donc de tous les étudiants), peut lui permettre de fonctionner. L'ADAS est notre affaire à tous, et toutes les réalisations qu'elle fera encore le seront par nous et pour nous.

# BIBLIOTHÈQUES DE PARIS VI - VII

Bien qu'un décret concernant les bibliothèques universitaires soit paru, aucun texte concernant Paris n'a été publié. Seul existe le projet de regrouper Paris V, VI et VII (dans le cadre de la restructuration de l'Université).

Actuellement, les étudiants ont à leur disposition la bibliothèque de l'ancienne Faculté des Sciences, service commun à Paris VI et VII, se composant de bibliothèques spécialisées, d'enseignement et de recherche.

**BIBLIOTHEQUES POUR ETUDIANTS** (2e cycle)

**Biologie moléculaire** (Tour 42-43) :

150 places — 400 entrées/jour — 125 prêts.

Bibilothèques pour généticiens : ne peuvent accueillir les biologistes.

**Physique** (Tour 32-22 - 2e étage) :

246 places — 416 entrées/jour — 112 prêts.

**Maths** (Tour 56 - Rez-de-chaussée) :

550 places — 2.090 entrées/jour — 188 prêts.

**Sciences de la Terre** (Tour 24-14 - 1er étage) :

96 places - 246 entrées/jour — 74 prêts.

De plus, la bibliothèque de **Chimie** devait ouvrir en octobre 1971, Tour 34-43 - 280 places.

Fonds de prêt : Tour 32-22 - 2e étage.

**BIBLIOTHEQUES POUR CHERCHEURS** (3e cycle)

**Informatique** : T 55-65 - 4e étage - 60 places.

**Maths** : T 56-46 - 4e étage - 150 places.

**Science de la Terre** : T 26-O - rez-de-chaussée - 30 places.

**Chimie** (3e trimestre 71) : T 34-44 - 5e étage.

Malgré ce catalogue de bibliothèques, il existe de gros problèmes; à cet énoncé, certains étudiants se sentiront oubliés. Oublie-t-on les étudiants du premier cycle, les biologistes 2e et 3e cycle; et dans les bibliothèques existantes n'existe-t-il pas déjà des problèmes ?

**1er Cycle.** — Après un an d'une expérience désolante (80 places dans un local reconnu insalubre pour 800 entrées par jour), les étudiants de 1re année n'ont aucune bibilothèque. A ceux-ci, nous devons joindre les étudiants de PCEM 1.

Les étudiants de 2e année sont admis dans les bibliothèques spécialisées, mais ont-ils les moyens d'études appropriés ?

Pour cette nouvelle année universitaire ce sera encore une solution provisoire, puisque après l'oubli dans la programmation de la HAV d'une bibliothèque 1er cycle, elle est seulement prévue pour 1973 — une construction sous le bât. A (600 places environ).

Rien n'est davantage programmé pour les biologistes.

Enfin, il faudrait satisfaire les besoins des chercheurs en physique.

Quant aux bibliothèques existantes, la plupart connaissent déjà manque de places et pénurie d'ouvrages (maths en particulier) tant en nombre qu'en choix.

Les horaires également sont à adapter aux besoins des étudiants (les différentes bibliothèques sont ouvertes en général du lundi au vendredi entre 9 h et 19 h. Ceci lèse les étudiants travailleurs en particulier.).

Ainsi, nous devons obtenir ces bibliothèques, moyens d'études indispensables; c'est une raison supplémentaire de soutenir la lutte de vos élus syndicaux, une raison de plus de renforcer leur syndicat.

N.B. — Les bibliothèques de Médecine et leurs graves problèmes feront l'objet d'articles dans les guides étudiants des C.H.U.

**Salles de Travail :**

Tour 22-32 — 1er étage.
Tour 14-24 — 1er étage.
Tour 55-56 — 2e étage.
Tour 45-46 — 2e étage.

**Salles mises en place à la rentrée :**

Tour 24-34 — 1er étage.
Tour 34-44 — 1er étage.

**Boxes incorporés dans les Bibliothèques :**

Tour 42-43 — rez-de-chaussée (Biologie moléculaire).
Cour 56-45 — rez-de-chaussée (Mathématiques).

**Boxes mis en place à la rentrée :**

Tour 34-43 - rez-de-chaussée (Chimie).

# PRINCIPAUX SECRÉTARIATS D'ENSEIGNEMENTS

L'adresse complète n'est pas indiquée lorsqu'il s'agit d'un bâtiment de la Halle-aux-Vins.

— Bâtiment A : 7 quai, Saint-Bernard - Paris-5e.
— Bâtiment B : 7, quai Saint-Bernard - Paris-5e.
— Bâtiment C : 11, quai Saint-Bernard - Paris-5e.
— Bâtiment F : 8, quai Cuvier - Paris-5e.
Bâtiments préfabriqués et Tours des nouveaux locaux :
— 11, quai Saint-Bernard ou 2, place Jussieu - Paris-5e.

## PARIS VI

— Bureau des Enseignements du 1er cycle : Bât. M.
— Bureau des Enseignements du 2e cycle : Bât. C - 1er étage - S 104.
— Bureau des Enseignements du 3e cycle : Bât. C - 1er étage - S 107 bis.
— Bureau des Bourses : Bât. K - S 5.

### PREMIER CYCLE

**Mathématiques :**

Mathématiques MP - T 46-00 - 2e étage - porte 01.
Mathématiques PC - T 45-46 - 1er étage - porte 16.
Mécanique 1er cycle - T 65-66 - 5e étage - porte 07.

**Physique :**

Physique MP - T 33 - 3e étage.
TP Physique MP1-PC1 - T 33-23 - 4e étage.
Physique CBBG - T 13 - 5e étage.

**Chimie :**

TP Chimie PC1 - Bât. F - 2e étage - porte 217.
TP Chimie PC2 - Bât. F - 2e étage - porte 233.
TP Chimie CBBG - Bât. F - 3e étage - porte 330.
Chimie Organique CB2 - Bât. F - 4e étage - porte 460.

**Biologie :**

Biochimie CB2 - 96, boulevard Raspail - Paris-6e.
TP Biologie Cellulaire - 1re année - Bât. B.
TP Biologie Végétale - 2e année - Bât. L.
Biologie BG2 - 12, rue Cuvier - Paris-5e.
TP Biologie Animale - 2e année - 12, rue Cuvier - Paris-5e.
Zoologie - 1er cycle - 12, rue Cuvier - Paris-5e.

**Géologie :**

Géologie GB1 - T 15-16 - 4e étage.
Géologie structurale BG2 - T 26 - 1er étage.

### DEUXIEME CYCLE

**Mathématiques :**

Secrét. Mathématique 2e cycle - T 45-46 - 5e ét. - porte 08.

**Informatique :**

Institut de Programmation - T 55-65 - 2e étage.

**Mécanique :**

Secrétariat de Mécanique - T 66 - 2e étage.

**Physique :**

Thermodynamique et propriétés de la matière - T 32 - 5e ét.
Vibrations et phénomènes de propagation - T 12-33 -
Physique atomique et nucléaire - T 32-33 - 1er étage.

**Chimie :**

Chimie Physique générale - Bât. F - 6e étage - porte 603.
Chimie Organique TP - Bât. F - 4e étage - porte 430.
Chimie Minérale TP - Bât. F - 5e étage - porte 532.

**Chimie Physique :**

Certificats de 1re année - 11, rue P. et M.-Curie - Paris-5e.
Chimie Systématique - Bât. F - 6e étage - porte 630.

**Biologie :**

Biochimie Structurale et Métabolique - 96, bd Raspail - Paris-5e - rez-de-chaussée.
Génétique - T 42 - 1er étage.
Physiologie des régulations - Bât. B - 5e étage.
Zoologie TP - Bât. A - 1er étage.
Physiologie animale TP - Bât. B - Section A - 2e étage. Section B et C - 5e étage.
Embryologie - Bât. C - 7e étage.
Psycho-physiologie - Bât. C - 4e étage.
Botanique et Biologie végétale - Bât. L.
Physiologie végétale - 1, rue Victor-Cousin - Paris-5e - Esc. G - 2e étage.

**Géologie :**

Pétrologie - T 16-26 - 3e étage.
Géologie historique - T 15-25 - 1er étage.
Géologie structurale - T 25-26 - 1er étage.
Géologie appliquée - T 16 - 5e étage.
Géologie dynamique - T 25-26 - 4e étage.

**Es Sciences Physique :**

Physique - T 32-42 - 3e étage.
Chimie - T 44-45.

**Technologie de la Construction :**

Laboratoire de Mécanique physique : 2, place de la Gare de Ceinture - 78-SaintCyr-l'Ecole.

## PARIS VII

Service des bourses - T 24-34 - 3e étage.
Service de scolarité - T 24-34.
Service commun A (MP - PC - CBA) - 1, rue Guy de la Brosse - rez-de-chaussée.
Service commun (CBB - PCEM) - T 23-13 - 1er étage.
Service commun (formation permanente) - T 45-55 - 5e étage - porte 10.
Mathématiques - T 45-55 - 5e étage - porte 8.
Biochimie - T 43-53 - 5e étage - porte 3.
Biologie et Génétique - T 45-55 - 1er étage - porte 24.
Chimie - 1, rue Guy de la Brosse - rez-de-chaussée.
Physique - T 33-34 - 4e étage - porte 04.
Sciences de la Terre - T 14-15 - 3e étage - porte 13.
Didactique des disciplines scientifiques - T 13-23 - 1er étage - porte 06.

# Adhérer à l'U. N. E. F.

J'adhère à l'U.N.E.F.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Etudes : ..... Paris-6e - Paris-7e

à renvoyer PARIS-SCIENCES U.N.E.F., 11, quai Saint-Bernard - Paris-5e.

*Il est possible qu'un groupe trotskyste, l'A.J.S., tente d'abuser de la confiance des étudiants en vendant de fausses cartes U.N.E.F. Afin d'éviter des mésaventures aux étudiants de 1re année, rappelons que les cartes de l'U.N.E.F. à la fac des sciences sont bleues et frappées du tampon de Paris-Sciences-U.N.E.F.*

## RENTRÉE 71-72 : ouverture de la LIBRAIRIE de Paris-Sciences UNEF

# 20 %

de réduction sur tout achat par rapport au prix commerce

OUVERTE A TOUS LES ÉTUDIANTS
DE LA FAC DES SCIENCES

**(angle du quai St-Bernard et de la rue des Fossés-St-Bernard)**

Imprimerie BAUDUIN, 220, boulevard Voltaire - Paris (11e).

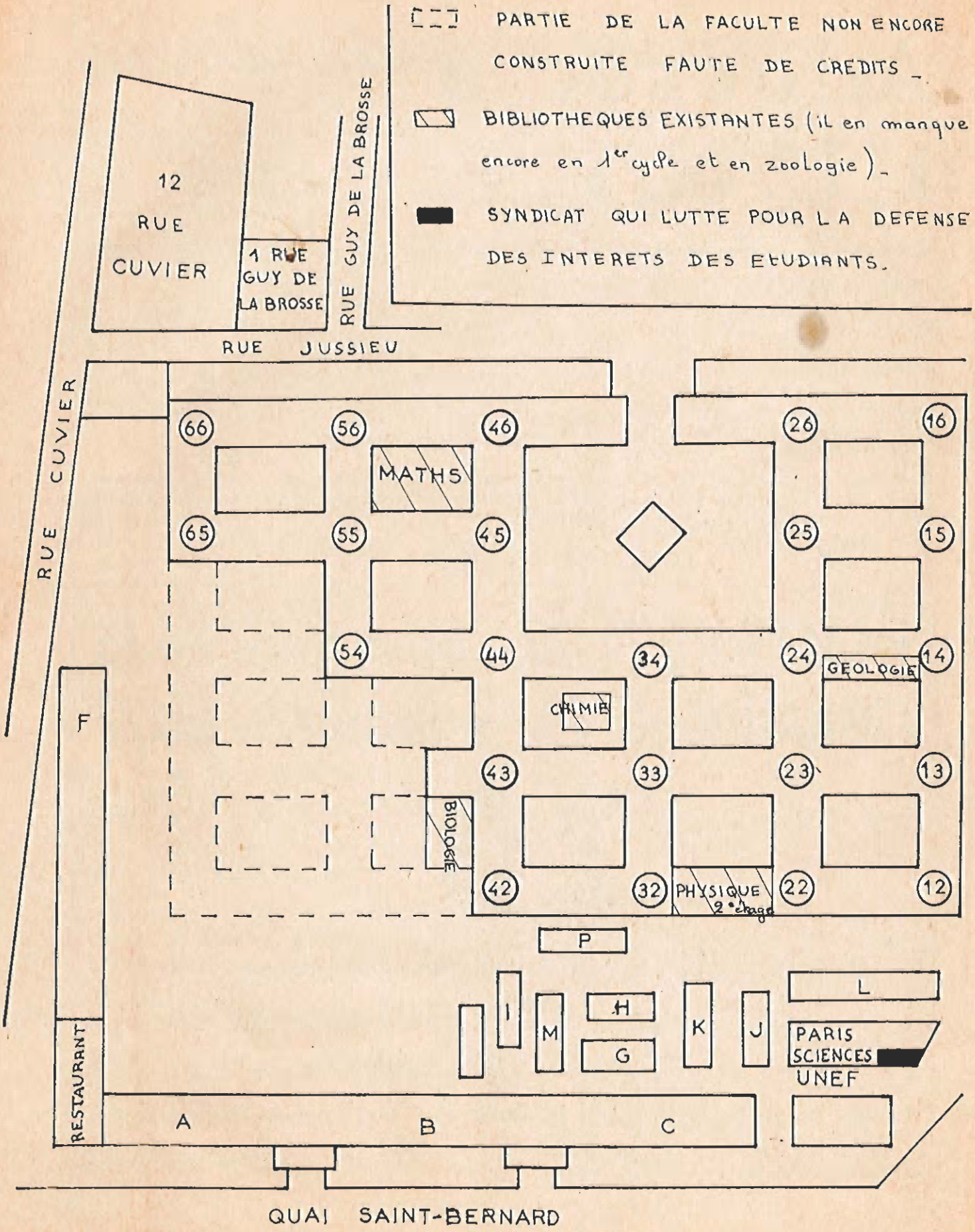
PARTIE DE LA FACULTE NON ENCORE CONSTRUITE FAUTE DE CREDITS.
BIBLIOTHEQUES EXISTANTES (il en manque encore en 1er cycle et en zoologie).
SYNDICAT QUI LUTTE POUR LA DEFENSE DES INTERETS DES ETUDIANTS.
12 RUE CUVIER
1 RUE GUY DE LA BROSSE
RUE GUY DE LA BROSSE
RUE JUSSIEU
RUE CUVIER
MATHS
CHIMIE
GEOLOGIE
BIOLOGIE
PHYSIQUE
2e étage
F
P
I
M
H
G
K
J
L
PARIS SCIENCES
UNEF
RESTAURANT
A
B
C
QUAI SAINT-BERNARD